





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-321**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1242187-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur construction en tant que personne responsable, autonome et engagée, est une priorité pour la Ville d'Aix-en-Provence.

Aussi, avec la mise en place du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) la Ville souhaite développer et renforcer les actions auprès des enfants, des familles et des partenaires éducatifs.

Deux de ses axes forts sont le soutien à la parentalité et le développement des enfants avec pour objectifs principaux : leur bien-être et leur épanouissement.

Dans cette continuité et afin de répondre aux besoins des enfants de 0 à 3 ans et des familles, la Ville souhaite soutenir des activités et projets novateurs, tels que présentés ci-après :

LES NOUVEAUX PROJETS PETITE ENFANCE

1 - La crèche associative LES LIERRES propose aux enfants les activités suivantes :

- « Mobiliser son corps et le mettre en mouvement », en partenariat avec l'association ÉLANS (baby break) et l'AUC BABY-GYM,
- « Savoir écouter et s'intéresser aux sons de l'orgue de barbarie », en partenariat avec Princesse Barouline,
- « Prendre soin des animaux de la ferme » en partenariat avec la ferme pédagogique d'Auriol.
- « Prendre soin des oiseaux et des insectes du jardin de la crèche », en partenariat avec la Ligue de Protection des oiseaux.

Pour ces projets spécifiques, une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 1 705 €.

Parallèlement, il convient de permettre à la crèche l'installation d'un système de climatisation dans leur établissement d'accueil de jeunes enfants, pour favoriser un meilleur accueil des tout-petits durant les canicules estivales.

Dans ce cadre, une subvention en investissement est proposée, d'un montant de 6 042 €.

2 - L'association la SOURCE-SAINT VICTOIRE met en place :

- Un atelier masques : Ce projet artistique « Visages de printemps » abordera des questions sociétales et environnementales avec 2 groupes d'une dizaine d'enfants de 3 à 5 ans. Ces enfants résident dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence : Corsy-Jas de Bouffan. L'atelier se déroulera au Centre Social Albert Camus.
- Trois ateliers d'expression artistique sont proposés : Les enfants de 3 à 15 ans et leurs parents seront concernés par le projet.

Ce projet permet de favoriser une dynamique de vie culturelle et sociale entre les habitants du Jas de Bouffan, en les invitant à s'engager ensemble dans une expérience artistique.

L'objectif principal étant de faciliter le vivre-ensemble en proposant une intervention artistique intergénérationnelle.

Ces actions permettront de répondre à un objectif de suivi des enfants sur le long terme et d'envisager de renforcer le lien social avec le quartier et la Ville, notamment avec le Centre Social et Culturel du Château de l'Horloge.

Une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 1 000 €.

LES PROJETS FAMILLES et PARENTALITÉ.

1 - L'association LA RECAMPADO propose dans son nouveau service un soutien à la parentalité par la mise en place :

- D'un espace d'écoute et de paroles, selon les étapes de la vie et, notamment par exemple, lors de la naissance d'un enfant.

Ce projet d'aide à la parentalité redonne du sens aux couples, aux familles, et permet à l'enfant, quel que soit son âge, d'être au cœur du projet associatif.

Le travail s'articule autour des relations intrafamiliales, en prenant en compte la subjectivité des personnes et la singularité des histoires familiales.

Une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 2 500 €.

2 – Réorganisation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) du Centre Social Jean-Paul COSTE :

Le Centre Social Jean-Paul COSTE réorganise le fonctionnement et l'accueil des tout-petits et travaille sur l'orientation des familles du **Jardin d'Enfants (J.E)** vers l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de l'école Marcel Pagnol.

Les inscriptions sont mises en place pour une prise en compte à la rentrée de septembre 2023.

Cette configuration implique la fermeture du Jardin d'Enfants pour une inclusion des 30 enfants concernés en ACM, ce dernier étant plus adapté à la réalité de terrain : ouvertures les mercredis et vacances scolaires uniquement.

Le montant nécessaire à cette restructuration de l'accueil et de l'encadrement est de 8 350 €.

3 – Relais Petite Enfance (RPE) enjeux, et nouveau référentiel de missions :

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, les « Relais Assistants Maternels » (RAM) sont devenus les « Relais Petite Enfance » (RPE) et leurs missions ont été enrichies. Ils constituent, sur le territoire, le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois pour les parents et les professionnels.

• Les enjeux :

- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel,
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels,
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel.

• Le référentiel national des Relais Petite Enfance décline les missions des RPE autour de ses deux principaux publics :

- S'agissant des familles :

- Les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire,
- Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels,
- Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

- S'agissant des professionnels :

- Les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel,
- Les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr,
- Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil,
- Accompagner le parcours de formation des professionnels,
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel.

- **En plus de leurs missions principales, le RPE peut s'engager dans des missions renforcées :**

- La mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ;
- La mission d'analyse de la pratique, afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels ;
- La mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter, spécifiquement, contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier.

Enfin, l'enrichissement de l'offre de service des RPE et la poursuite de leur maillage territorial nécessite d'atteindre la cible d'un Equivalant Temps Plein (ETP) animateur/trice pour 70 assistants maternels. (le nombre d'Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire d'Aix-en-Provence était de 347 en 2022).

Ainsi, l'extension des tâches de gestion et d'animation du RPE nécessite l'embauche, en 2023, de 1,4 ETP supplémentaire dédié aux missions du territoire aixois, faisant passer l'équipe du RPE de 2 à 3,4 ETP.

Le montant nécessaire au soutien de ces nouvelles missions est de 11 200 €.

Le montant global des subventions pour la Direction Éducation-Enfance-Petite Enfance est de 30 797 €.

L'ensemble des subventions a été examiné lors de la réunion du 14 juin 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions proposées dans le tableau annexé;
- **DIRE** que la somme de **24 755 €** (vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **N°12 025 (4221-65748-934)** « Structures Privée Petite Enfance Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la somme de **6 042 €** (six mille quarante-deux euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **N°12 054 (338 20421 903)** « Centres d'accueils et de loisirs » qui présente les disponibilités suffisantes;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants ci-annexés.

DL.2023-321 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Eric CHEVALIER Claudie HUBERT Fabienne VINCENTI

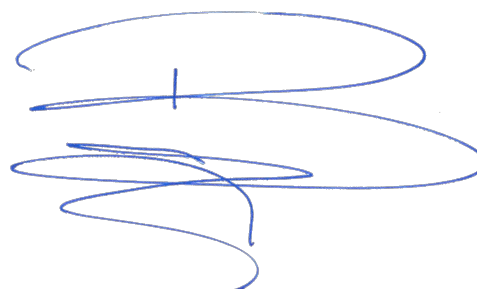
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00